

# Le discours électoral : un champ générique dynamique ?

Nanourougo Coulibaly  
Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)  
[coulyna@yahoo.fr](mailto:coulyna@yahoo.fr)

## Résumé

Cet article, volontairement théorique, propose une qualification du discours électoral situé entre type et genre discursif. En partant de l'idée des domaines de pratiques sociales ou encore en champ de pratiques de Rastier, la réflexion appréhende le discours électoral comme champ générique relevant du domaine de pratique de la politique qui se désagrège en plusieurs genres discursifs. Elle met en évidence, par ailleurs, quelques éléments qui constituent des dynamiques de ce champ générique.

**Mots clés :** discours électoral, champ générique, confrontation, empathie, mémoire, situation argumentative.

## Abstract

This article, voluntarily theoretical, proposes a qualification of the electoral discourse located between discursive type and genre. Starting from the idea of the fields of social practices or even in the field of practices of Rastier, the reflection apprehends the electoral discourse as a generic field falling within the field of practice of politics which breaks up into several discursive genres. It highlights, moreover, some elements that constitute the dynamics of this generic field.

**Key words :** electoral discourse, generic field, confrontation, empathy, memory, argumentative situation

## Introduction

L'intérêt pour le discours de campagne électorale dans les études francophones n'est plus à démontrer tant les productions scientifiques et les activités de recherche sur la question abondent et, cela, à partir de paradigmes multiples relevant des sciences humaines notamment les sciences du langage et de la communication. Toutes ces initiatives se proposent tantôt de décrire cet objet à partir des idées qui s'y trouvent, tantôt de faire ressortir, outre les idées, les modalités de formulation mais aussi de présentation desdites idées, au sens perelmanien du terme (C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, 2008, p. 191). Par ailleurs, les études réalisées ont porté sur des pratiques spécifiques du discours électoral tel que le débat d'entre deux tours, les discours de meetings, etc. Il a cependant rarement été question d'aborder cet objet d'étude dans sa globalité afin de la caractériser dans sa dimension typologique mais également d'en dégager quelques éléments susceptibles d'en fonder la dynamique. C'est à cet exercice que se consacre cette réflexion. Quelle définition peut-on donner au discours électoral ? relève-t-il d'un type de discours ? d'un genre discursif ? peut-on valablement le qualifier autrement en tenant compte du fait qu'il appartient au large éventail des pratiques discursives du champ politique ? En outre, en considérant le discours électoral comme un objet dynamique, quels sont les facteurs qui l'animent et favorisent son dynamisme. Sur la base de ce questionnement, l'étude opte pour un ancrage théorique pluriel impliquant à la fois la rhétorique aristotélicienne réinventée par Perelman, l'argumentation dans le discours proposée par Amossy et la poétique généralisée de Rastier. Elle revient, d'entrée de jeu, sur la démocratie électorale en Afrique de l'ouest, propose une caractérisation du discours électoral comme champ générique avant de ressortir quelques vecteurs de la dynamique du discours électoral.

## 1- Elections et discours électoral

En Afrique, la question électorale, contrairement à ce qu'on pense, ne date pas de la période des indépendances. Bien avant, en pleine colonisation des élections se tiennent. En témoigne l'élection de conseils législatifs dans des colonies britanniques comme le Kenya et le Nigeria déjà en 1920. Côté français, en 1945, il y a des élections avec des collèges séparés. En 1956, c'est l'instauration du collège unique. C'est le début de l'émergence d'une classe dirigeante africaine qui sera le fer de lance des processus d'indépendances mais aussi et surtout de l'instauration des partis uniques lorsque les militaires ne s'invitent pas dans le jeu politique. Il faut signaler aussi le référendum de 1958 avec la tournée mémorable du Général De Gaulle pour promouvoir la création de la communauté franco-africaine. Pendant cette période initiatique à la démocratie électorale, les élections se déroulent dans un cadre institutionnel stable garantissant en particulier le multipartisme.

Cette stabilité est remise en question au lendemain des indépendances proclamées entre 1960 et 1964 dans presque tous de pays au Sud du Sahara. On pourrait parler d'angle mort avec une forte limitation de la compétition électorale, l'instauration de régimes forts bâtis autour de partis uniques.

Les années 1990 marquent une nouvelle étape. L'effervescence politique mondiale aidant, l'on assiste à une dégénérescence des systèmes établis. Un retour au multipartisme s'impose. Cela redonne un regain à la démocratie électorale, au moins, au niveau de la multiplication des candidatures. Cette dernière phase a vu l'émergence d'un espace public où la parole s'est libérée et le pouvoir s'acquiert à la suite d'élections où il faut conquérir l'électorat par le discours. La sphère de l'activité humaine qu'est l'élection est à l'origine de diverses pratiques socio-discursives qui relèvent du discours électoral.

## 2- Le discours électoral : définitions et vecteurs de dynamicité

Le discours électoral est, de manière générale, un discours produit à un moment électoral. Des travaux existent sur la question. On peut ainsi citer Dominique Labbé, Denis Monière<sup>4</sup>, (2010, pp. 69-86) pour qui:

« Le discours électoral est plus ancré dans les problèmes du présent et contient plus de références à la communauté, ... C'est aussi un discours qui valorise le sens collectif ; le locuteur privilégie l'emploi du « nous » plutôt que de se présenter comme seul responsable des choix collectifs comme il a plus tendance à le faire une fois élu ».

Il y a, en outre, les travaux de Kerbrat-Orrechioni portant spécifiquement le débat d'entre deux tours en France. Bien d'autres chercheurs abordent le discours électoral et des activités scientifiques lui ont été consacré. Il n'est pas question de rendre compte de manière exhaustive de l'ensemble de ces travaux. On peut toutefois esquisser une définition. Une approche extensible du discours électoral postule que tout discours produit dans un contexte politique relève du discours électoral. Cela, pour la simple raison que l'homme politique, guidé par sa volonté de conquête ou de conservation du pouvoir, est toujours en situation de campagne. Si cette approche est soutenable, l'option qui prévaut ici est plutôt restreinte. On peut alors dire que le discours électoral est une production discursive fortement ancrée dans une situation de compétition politique visant la conquête et l'exercice du pouvoir. Le locuteur de défend son offre politique ou encore tente de rallier l'électorat tout en prenant soin de « décrédibiliser » les adversaires et de se présenter sous le Meilleur jour. Elle circonscrit le discours électoral à sa dimension

---

<sup>4</sup> Dominique Labbé, Denis Monière, « Quelle est la spécificité des discours électoraux ? Le cas de Stephen Harper », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, Cambridge University Press (CUP), 2010, 43 (1), pp.69-86

institutionnelle et surtout contextuelle pour tenir compte de la composante sociologique (en tant que production en contexte) essentielle dans la définition même de la notion du discours. Il s'agit alors d'une réalité résultant d'un contexte électoral et de cadres énonciatifs institués et dédiés avec des buts clairement établis.

Il se trouve que plusieurs cadres énonciatifs et cadres institutionnels génèrent des discours électoraux. Ces dispositifs de prise de parole en contexte électoral sont à l'origine de contraintes spécifiques pour le locuteur. Ainsi, au-delà de la parole de promesse qui reste une identité remarquable du discours électoral, il est possible d'établir un répertoire de pratiques discursives en contexte électoral à partir d'éléments tendanciels. Cette relative richesse ou variété de tendances dominantes pose la question de la classification du discours électoral : le discours électoral constitue-t-il un genre ou un type de discours ?

Pour répondre à cette question, il faut noter l'existence d'une pluralité générique conséquence de la pluralité des pratiques humaines à décrire. Ce principe est valable au sein même du discours en contexte électoral. La multiplication des médias et des cadres d'expression, les facilités de prise de parole offertes par le web engendrent de nouveaux cadres avec leurs contraintes. Ces nouveaux cadres sont investis ou seront investis par le discours électoral. Il y a donc une nécessité de clarification.

L'ambition de décrire la diversité des discours et leur articulation aux genres conduit F. Rastier (2001, p. 228) à faire le constat qu'à chaque type de pratique sociale correspond un domaine sémantique et un discours qui l'article [...] de fait, même les échanges linguistiques qui paraissent les plus spontanés sont réglés par les pratiques sociales dans lesquelles ils prennent place, et relèvent donc d'un discours et d'un genre.

Cette conclusion établit deux niveaux de classification de tout usage de la parole. Dans un premier temps, tout usage de la parole relève d'un type de discours et relève ainsi d'un domaine ou d'un secteur de la société. Aux types de discours correspondent donc les secteurs généraux de la société. Il se trouve que ces secteurs généraux se désagrègent en secteurs ou domaines spécifiques. C'est à ce niveau qu'intervient la notion de genre, deuxième étage de cette classification. Et, à chaque domaine spécifique correspond un genre discursif. Concernant la question spécifique du genre, F. Rastier (2001, p. 230-231) dit :

« Un genre ne se confond pas avec une simple classe, ni d'ailleurs avec un type ; il institue en outre un système de normes immanentes au texte, et non transcendantes. Si les domaines d'activité correspondent aux discours, entre les discours et les genres, il faut reconnaître une médiation, celle des champs génériques ».

Il poursuit en notant :

« Un champ générique est un groupe de genres qui contrastent, voire rivalisent dans un champ pratique : par exemple, au sein du discours littéraire, le champ générique du théâtre se divisait en comédie et tragédie ; au sein du discours juridique les genres oraux constituent un champ générique propre (réquisitoire, plaidoirie, sentence). Au sein des champs pratiques, les pratiques spécifiques correspondent à des genres ; aux cours d'action, qui sont les occurrences de ces pratiques, correspondent des textes oraux ou écrits ».

Rastier propose donc une typologie des discours afin de rendre compte des pratiques langagières propres à des types de pratiques sociales ou encore en champ de pratique. Chaque type ainsi constitué se désagrège en champ

générique qui, eux, se subdivisent en genre. Par exemple, au champ de pratique de la politique correspond le discours politique. Le discours politique se désagrège en plusieurs champs génériques constitués par les différents aspects qu'englobent le discours politique. Le discours électoral est l'un des constituants du champ politique. Il correspondrait ainsi à un champ générique. Le champ générique qu'est le discours électoral comprend plusieurs genres qui contribuent (on le verra ci-dessous) à la dynamique de l'objet d'étude qu'est le discours électoral.

### **3- Traits discursifs des genres du discours électoral**

Une élection et surtout une campagne électorale est un événement discursif donnant lieu à une intense activité discursive dans des conditions énonciatives particulières. Ces conditions permettent de distinguer une diversité de pratiques génériques dans ce champ que forme désormais le discours électoral. Il est question d'aller au-delà de la description de cas particuliers pour procéder à la mise en évidence de régularités discursives propres à chaque composante du champ générique du discours électoral. L'observation de la parole électorale permet une première classification des données. Elles oscillent entre données produites par un seul et même locuteur, données produites dans une dynamique dialogale ou plusieurs locuteurs interviennent créant ainsi un circuit discursif et les données relevant de la modalité délocutive. On parlera alors de genres dialogaux ou interlocutifs, des genres monolocutifs et des genres délocutifs.

#### **3-1- Les genres dialogaux ou interlocutifs**

Les genres dialogaux ou interlocutifs se fondent sur le principe de l'échange de parole dans une perspective présentielle sur une scène ou une arène. Ils

s'objectivent dans des dispositifs dédiés dont le débat entre les candidats forme le dispositif le plus en vue.

Le débat électoral se distingue par le dispositif qui l'objective, la qualité des participants, l'objet et la finalité. Le dispositif du débat électoral se présente comme un espace de « visibilité » des lignes de démarcation entre les prétendants à la fonction présidentielle. Les participants, notamment les co-débateurs sont des aspirants à la fonction présidentielle. Chacun d'eux participe à cet échange de compétition électorale en vue de mettre en avant son originalité en la confrontant publiquement à celle de son adversaire électoral. Il faudra, pour aller plus loin, se référer au principe de la confrontation et à la dimension énonciative de ce genre. Selon Charaudeau (2017, p. 27), le débat

« Résulte d'une confrontation de points de vue, en situation triangulaire, les interlocuteurs échangeant entre eux, mais leurs paroles étant diffusées auprès d'un public ; il est plus ou moins régulé par la présence d'un animateur : il naît et se déroule dans un certain dispositif scénique dont le contrat est de coexistence des points de vue, les participants parlent de lieux de pensée différents, sans qu'il y ait nécessairement de rapports de hiérarchie entre eux, et avec des positionnements divers ».

A partir de cette définition, il est possible de singulariser le débat à partir de sa dimension énonciative découlant de sa situation triangulaire. Le locuteur s'adresse à la fois à son adversaire sur scène, à l'animateur qui facilite l'échange et à l'auditoire dont le soutien est recherché. Il se distingue aussi et surtout par sa nature confrontationnelle en présentiel des interlocuteurs largement décrite par Kerbrat-Orecchioni (2017) et par la contrainte thématique : les thématiques abordées sont imposées par l'instance facilitatrice de l'échange



qui, pour cela, recourt à la modalité interrogative comme dynamique de l'échange.

Enfin, l'adresse dans le cadre du débat est empreinte de solennité dans la mesure où l'auditoire n'est pas composée de militants ou de personnes acquises. C'est d'ailleurs ce qui justifie la formule d'appel « mes chers compatriotes » utilisée par le locuteur Ouattara Alassane

« Je vous remercie. Mes chers compatriotes j'ai décidé d'accepter la candidature de mon parti pour rendre service à mon pays.<sup>5</sup> »

L'interview, genre journalistique, selon Yves Agnès (2008, p. 276) « consiste à recueillir, au cours d'un entretien, les propos d'une personne. Le journaliste s'efface devant cette personne ; son rôle est de lui faciliter la prise de parole ».

Si, toujours selon Yves Agnès, il existe plusieurs types d'interviews, l'entretien peut relever de la parole électorale en fonction du contexte (contexte électoral ou émission dédiée aux candidats à une élection) et de la qualité de l'interviewé (candidat ou son représentant). Mieux, certains médias consacrent des émissions spéciales en période électorale à des entretiens avec les candidats. L'entretien a donc à la fois les traits de l'interview information, l'interview opinion, l'interview réaction et de l'interview portrait. Cela, pour la raison que le candidat invité ou le représentant du candidat invité donne des informations sur son offre politique, livre son opinion sur la compétition électorale, réagit aux propos des adversaires, se construit une image discursive. La singularité énonciative de l'interview réside, pour Charaudeau (2017, p. 20), en ce que « l'interviewé sait que ses réponses ne s'adressent pas uniquement à

---

<sup>5</sup> Dans le « face à face » Gbagbo vs Alassane Ouattara lors de la campagne présidentielle de 2010.

l'interviewer journaliste, mais à un public de lecteurs, d'auditeurs ou de téléspectateurs »

C'est à ce niveau que réside une des singularités de l'interview électorale prise comme genre discursif : L'interviewé s'adresse à deux destinataires distincts. Même s'il peut être amené à réagir à des propos de son adversaire ou à tout autre discours, il le fera dans une perspective dialogique pour la simple raison que cet autre auquel il répond absent de la scène. En contexte électorale ivoirien, la chaîne de télévision publique, la Radio Télévision Ivoirienne (RTI) consacre une émission à l'entretien électorale. Cette lucarne est offerte à tous les candidats à l'élection présidentielle. Dénommée « Face à la nation », cet espace médiatique, animé par un journaliste, donne la possibilité au candidat de présenter son projet à partir de l'échange avec l'animateur.

### **3-2- Les genres monolocutifs**

L'élément du dispositif le plus commun dans l'espace ouest africain reste le meeting politique. C'est une tribune offerte au locuteur par ses partisans qui mettent en place toute la scénarisation allant du choix du lieu à la sélection des différentes interventions qui permettent de maintenir l'auditoire en haleine jusqu'à l'arrivée du candidat. Celui-ci produit un discours monolocutif à tonalité variable selon son inspiration et avec une certaine liberté dans les thématiques développées généralement en relation immédiate avec la gestion du pouvoir convoité (politique sociale, choix économiques, question de sécurité etc.), l'autopromotion, la remise en question de la qualité des adversaires. Le discours de meeting électorale se caractérise par l'absence immédiate d'interlocuteur. S'il peut s'inscrire dans la confrontation, celle-ci reste fondamentalement dialogique et interdiscursive. L'invariant du discours de meeting demeure les formules d'appels. Tandis que dans le débat

contradictoire, le locuteur candidat s'adresse plutôt « à la nation », « aux compatriotes », dans le discours de meeting, l'adresse est globalement destinée « aux partisans », « aux militants », « aux sympathisants » et « aux adhérents ». Les termes d'adresses dans le discours de meeting sont dominés par le champ lexical du compagnonnage politique « Merci pour tout, chers compagnons, militants et militantes de l'UDPCI » et la camaraderie militante « Chers militants et sympathisants de l'UDPCI<sup>6</sup> », « Chers Amis de Kayes<sup>7</sup>, militants et sympathisants de la ville de Kayes et de toute la région, je vous salue. ». Ces formules d'appel interviennent à intervalles réguliers et marquent la volonté du locuteur d'interagir avec l'auditoire par les interpellations et autres modalités d'adresse. La spécificité réside dans le cadre du meeting de la qualité des personnes interpellées. Il s'agit des militants, sympathisants.

### **3-3- Le discours électoral médiatisé : slogans de campagne et énoncés surassertés**

Le discours de campagne se diffuse de manière de plus en plus visible par le moyen de l'affichage et cohabite avec les images fortement retravaillées dans le but de séduire. Toutes les campagnes électorales ont recours aux affiches comportant ainsi des messages dont la brièveté, les constructions stylisées (symétries, parallélismes, lexicales, sonores) rappellent fortement le proverbe. Ces messages à structures majoritairement proverbiales jouent sur la délocution énonciative et sont fortement ancrés dans le contexte sociohistorique de l'élection (D. Houessou, 2020). On dira simplement que le slogan est une composante du champ générique du discours électoral qui procède par proverbialisation de la parole électorale (délocution, brièveté,

---

<sup>6</sup><https://pressecotedivoire.ci/article/7355-investiture-du-candidat-de-ludpci-voici-le-discours-programme-dalbert-mabri-toikeusse>

<sup>7</sup> Meeting de IBK en 2013 à Kayes, Localité malienne située à 495 km au nord-ouest de Bamako

musicalité, constructions symétriques ou parallèles). Le constat est que les points de vue ou propositions proverbialisés revêtent une valeur généralisante et transcendent, par ce fait, le locuteur individuel du débat, de l'interview ou encore du meeting électoral. Sa valeur argumentative s'en trouve renforcée. La collusion entre milieux politiques et médiatique n'est plus à démontrer car le discours politique investit sans restriction le discours médiatique et le discours de campagne n'échappe pas à cette dynamique (Nanourougo, 2016). Le discours électoral médiatisé se caractérise par les modalités de reprises spécifiques du discours électoral par les acteurs médiatiques. Il ne s'agit pas principalement de la retranscription entière ou de reprises de longues séquences. C'est un traitement spécial sous forme d'« énoncés détachés » (D. Maingueneau, 2012, pp. 157-158). C'est-à-dire des énoncés détachés du discours d'un locuteur connu que la presse et les médias font circuler. On dira alors que le discours électoral médiatisé consiste en une mise en relief, sur un support médiatique, d'un fragment de discours ayant une valeur généralisante (modalité délocutive), marquant une prise de position sur une question controversée ou non d'un candidat à une élection. Il convient de souligner un aspect non encore spécifiquement décrit et qualifié. Il s'agit du discours du journaliste appartenant aux organes de presse relais d'obédiences politiques. Il ne s'agit de la reprise stylisée du discours d'un candidat. Pourrait-on dans ce cas parler de discours électoral médiatique ?

Au total, le champ générique du discours électoral comprend plusieurs composantes qui se distinguent les unes des autres par les contraintes imposées par les cadres de production. Chaque élément du champ générique répond à un protocole discursif bien précis auquel le locuteur doit se conformer.

#### **4- Quelques vecteurs du dynamisme du discours électoral**

Postuler le discours comme une réalité dynamique suppose qu'on lui reconnaisse une certaine vitalité, un mouvement interne qui l'anime et le fait évoluer. Ce qui voudrait dire qu'il est informé par certains facteurs ou vecteurs de cette animation. Outre la diversité des cadres institutionnels qui favorise l'animation du discours électoral en enrichissant les composantes de ce champ générique, il y a le contexte électoral lui-même qui constitue, selon les termes de Plantin, une situation argumentative. A ces deux vecteurs, il faut joindre la posture empathique et la mémoire comme étant des dynamiques du discours électoral.

#### **4-1- Le contexte électoral : une situation argumentative**

Une situation électorale se caractérise, idéalement, par la confrontation d'offres politiques. De ce fait, les locuteurs entendent non seulement marquer leur originalité mais aussi disqualifier les adversaires. Ce qui engendre une rhétorique clivante et permet d'envisager le champ électoral comme une arène de controverse et de polémique. On peut aisément assimiler le contexte électoral à une situation argumentative selon la terminologie de Plantin. Pour lui (C. Plantin, 2016, p. 76),

« Une situation argumentative est une situation discursive organisée par une question argumentative. Une question argumentative est une question à laquelle des locuteurs (les argumentateurs) donnent des réponses contradictoires (sensées, raisonnables, mais incompatibles), organisées dans un discours et un contre-discours ».

La substance de la situation ou de la question argumentative, au regard de ce que propose Plantin, réside au niveau de la coexistence de discours opposés. De même que dans une situation argumentative il y a une opposition de

discours, de même, en contexte électoral il y a une opposition de discours entre tenants des différentes offres politiques en cours. De ce fait, on peut considérer le contexte électoral comme une situation argumentative, même si cette perspective est plus évidente dans un contexte d'élection référendaire où il faut choisir ou rejeter une proposition. La dynamique est générée par la confrontation discursive qui oscille entre controverse et polémique, c'est-à-dire entre situation de confrontation entre interlocuteurs qui ont chacun une position à défendre et attaque d'une cible dans une logique de disqualification, dichotomisation et violence verbale. De manière pratique, cette dynamique se manifeste dans la confrontation de deux rhétoriques décrites par Martin Momha<sup>8</sup> sous la forme de rhétorique de la continuité et de rhétorique du changement construite respectivement par le candidat sortant et par le nouvel aspirant. Il paraît inconcevable de décrire le discours électoral sans faire référence à la confrontation qui est inhérente à ce champ générique. Celle-ci se manifeste dans la production d'un discours qui engendre un contre-discours. Le tout étant destiné à se positionner comme le candidat idéal en essayant dans le même temps de discréditer les challengers. Une pléthore de procédés discursifs et rhétoriques s'inscrivent dans le cadre. Une étude détaillée sur la question du dissensus (Nanourougo, 2021) comme moteur du discours électoral décrit cette dynamique. Au-delà du contexte pris comme une dynamique du discours électoral, il y a la relation que le locuteur établit avec son auditoire. Cette relation se construit à travers une posture empathique.

#### **4-2- La posture empathique comme dynamique du discours électoral**

Selon Roger (Decety, 2004) « Être empathique, c'est percevoir le cadre de référence interne d'autrui aussi précisément que possible et avec les

---

<sup>8</sup> <http://momhamartin.canalblog.com/archives/2009/03/29/13185967.html>

composants émotionnels et les significations qui lui appartiennent comme si l'on était cette personne, mais sans jamais perdre de vue la condition du « comme si » ».

De cette citation, il ressort que l'empathie est une affaire de processus qui permet à un sujet donné « d'entrer dans le monde perceptif d'autrui, qui permet de devenir sensible aux mouvements d'affects qui se produisent chez ce dernier, tout en gardant la conscience d'être une personne séparée de lui ».

Au regard de ces dires, être empathique revient, au premier niveau, à percevoir l'univers de référence de l'autre et donc de le cerner au niveau cognitif et affectif. Dans une perspective discursive, l'empathie admet un second palier qui reviendrait, une fois les affects et les orientations cognitives de l'autre perçues, à ajuster le propos à ces données de sorte à créer une communion affective et cognitive avec lui et à faciliter ainsi son adhésion et l'acceptation des points de vue promus. Ce processus de mise en convergence par un locuteur des idées soutenues avec celle de son auditoire que la nouvelle rhétorique de Perelman appelle l'adaptation à l'auditoire. Dès lors, le processus empathique et la rhétorique se rencontrent au niveau l'exigence d'adaptation à l'auditoire. La posture empathique dans la communication linguistique serait ainsi l'expression de la perspective subjective et cognitive de l'auditoire. Cette situation correspond, dans une certaine mesure, au discours de la campagne électorale d'Ibrahim B. KEITA (IBK) au Mali en 2013. Nanourougo Coulibaly en fait l'analyse dans un article sous le titre de « Posture discursive et victoire électorale : le cas de IBK » (Naourougo, 2014). Pour rappel, le Mali est attaqué dès 2012 par des rebelles Touaregs réunis au sein du MNLA (Mouvement National pour la Libération de l'Azawad). Le nord du pays est occupé. L'armée semble incapable de le libérer. L'intervention de l'armée française limite les dégâts. Cette situation à un

impact sur les Maliens. Ces derniers se sentent humiliés et sont en quête d'un restaurateur. Le candidat IBK, lors de l'élection présidentielle destinée à sortir le pays de cette situation de crise, articule son discours à cet état de fait : face un peuple qui se sent humilié, il propose un discours qui restaure la dignité. Il procède aussi par l'exaltation du Mali en explorant son passé mythique. Cela ne manque de générer de l'enthousiasme au niveau de l'auditoire qui finit par voir en lui le rédempteur tant attendu. On peut aisément établir que, le candidat IBK, profondément informé de l'état d'âme de l'opinion malienne, des affects des Maliens a construit un discours empathique en vue de conquérir l'électorat<sup>9</sup>. L'adaptation à l'auditoire est également construite à travers le recours à des éléments linguistiques notamment les interférences linguistiques susceptibles de susciter une identification de l'auditoire à l'orateur. C'est ce que démontrent Nébié Boukary et Belem Hamidou à partir d'une analyse du sens et des représentations des emprunts linguistiques contexte électoral au Burkina Faso. Cette dynamique prévaut aussi au Sénégal. La contribution de Demba Thilel Diallo et d'Aminata Diagne pose la question de la langue comme une contrainte linguistique pour tout aspirant à la fonction présidentielle au Sénégal.

#### **4-3- Données lexico-mémorielles comme vecteurs de vitalité du discours électoral**

La convocation des données mémorielles dans le discours électoral se réfère à l'introduction de la mémoire en analyse du discours initiée par J.-J. Courtine (cité par M. Paveau, 2006). Cette perspective est reprise par Paveau (2006, p. 86) pour qui :

---

<sup>9</sup> Sur la question, je vous invite à lire l'étude de Nanourougo Coulibaly « Posture discursive et victoire électorale : le cas de IBK au Mali » revue AAD n°13 <https://journals.openedition.org/aad/1765>



« Il s'agit d'une mémoire étroitement liée aux conditions sociales, historiques et cognitives de production des discours, aux données extradiscursives et surtout prédiscursives qui participent pleinement à l'élaboration, la production, la diffusion et la circulation des productions verbales de sujets situés ».

La mémoire à l'œuvre dans les productions discursives entretient un lien étroit avec les conditions socio-historiques et cognitives dans lesquelles le discours est produit. Ce principe postule une interaction nécessaire des productions verbales avec une extériorité discursive dans laquelle les secondes laissent des traces indélébiles dans les premières ; traces certes perceptibles dans le discours du sujet mais qui appartiennent, dans une certaine mesure, à la collectivité. C'est pourquoi l'on parle de mémoire collective en rapport avec l'expérience et les contextes des productions verbales. La mémoire se présente dans cette perspective comme une donnée qui informe le discours, cela à partir d'éléments lexicaux qui charrient informations, savoirs, croyances et représentations inscrites dans la mémoire collective. Ces éléments (nom ou substantif) agissent alors comme des noms de mémoire avec pour spécificité la capacité à ramener à l'esprit de l'auditoire *l'histoire culturelle* (Courtine cité par M.-A. Paveau, 2006, p. 171), l'histoire des peuples, des nations ou même de l'humanité. Sur la base de ces éléments, le discours électoral est susceptible d'être animé par l'utilisation de mots ou de noms de mémoire évoquant, par exemple, pour les pays ouest-africains francophones, le legs colonial. Pour certains pays comme le Bénin, le passé récent tel que la transition démocratique de 1990 avec le renouveau démocratique convoqué dans le discours intègre ce cadre de données mémorielles. Plus loin, la question de la relation historique avec les puissances colonisatrices ou encore l'esclavage constituent des données mémorielles qui animent le discours électoral en Afrique de l'Ouest. Cette dimension informe le débat d'entre deux tours lors

de l'élection présidentielle de 2016 au Bénin. L'extrait suivant exemplifie ce fait :

Cela est tellement grave. Vous ne vous imaginez pas candidat aux élections présidentielles en France dire que les réalités politiques peuvent remettre en cause une décision politique. On a l'impression que vous êtes à terre, excusez-moi le terme, je le dis amicalement, vous avez le syndrome de gouverneur, d'une contrée de sauvages. Pour régner, on considère que tout va très bien, que la vie est belle parce qu'il y a le soleil. Le Bénin va mal. Mais que l'Etat dise au plus haut sommet de l'Etat qu'une décision de justice ne l'engage pas et que cela provienne même d'un Premier ministre français, excusez-moi le terme, d'origine ou alors binational qui vient de France, qui vient d'un pays où la loi, la justice est le socle, la sécurité de tout le monde, pour l'investissement. Je vais vous poser une question. Si vous étiez candidat en France est-ce que vous auriez osé dire que, quand une décision de justice est prise sur le terrain d'un événement, d'un secteur dans lequel l'Etat estime que c'est un secteur sensible, que l'Etat peut s'opposer à son exécution. Est-ce que vous auriez pu dire cela en France en tant que candidat que l'Etat peut s'opposer à une décision de Justice. C'est pour cela que je disais tout à l'heure, je suis désolé de répéter monsieur Zinsou ? Vous ne seriez pas le «syndrome» de l'aspirant gouverneur dans un pays de sauvage où tout est permis.

Cette tirade de Patrice Talon lors du débat regorge de mots et expressions qui rappellent le passé colonial et précolonial en même temps que certaines idées reçues des colons sur le compte des populations soumises à la colonisation. L'intérêt ici réside en ce que ces éléments lexicomémoriels sont utilisés dans une dynamique de discréditation ou de délégitimation de l'adversaire. Pour rappel, Lionel Zinsou, adversaire de Patrice Talon au deuxième tour de la présidentielle de 2016 et premier ministre de pouvoir sortant, est binational.

Le locuteur joue ici sur le statut binational de son adversaire pour suggérer qu'il répond non pas des Béninois mais plutôt de la France puisqu'il est un « Premier ministre français, excusez-moi le terme, d'origine ou alors binational qui vient de France ». Le jeu est simple mais percutant au regard du contexte sociopolitique et des aspirations des populations africaines à une souveraineté réelle échappant à la domination française. Cette opinion de perpétuation de la domination française malgré les indépendances est partagée par une frange importante de la population. C'est cette opinion que le locuteur exploite en contexte électoral pour fragiliser son adversaire direct. Ces éléments discursifs lexico-mémoriels sont en prise sur un arrière fond informé par un imaginaire de souveraineté qui circule dans les Etats africains anciennement colonisés par la France. L'excuse feinte se saurait voiler l'accusation de francité proférée à l'endroit de Zinsou qui n'est plus candidat à l'élection présidentielle au Bénin mais plutôt « l'aspirant gouverneur dans un pays de sauvage ». La convocation de ces éléments mémoriels dans une logique accusatrice anime l'échange verbal et contraint l'interlocuteur à s'engager dans discours de justification.

## **Conclusion**

Cette réflexion aura permis de circonscrire le discours électoral à partir de ses dimensions institutionnelle, contextuelle, langagière et thématique. Il est donc possible de l'appréhender comme une réalité résultant d'un contexte électoral et de cadres énonciatifs institués et dédiés avec un but clairement affiché de rallier l'électorat à une offre politique. Il se trouve, par ailleurs, que plusieurs cadres énonciatifs et cadres institutionnels génèrent des discours électoraux. Il s'agit, entre autres, du meeting électoral, du débat contradictoire, du slogan électoral. Cette diversité des cadres permet d'envisager cet objet d'étude comme un champ générique comprenant une diversité de genres caractérisables par leurs conditions énonciatives spécifiques et surtout le cadre

de leur production. Ces cadres énonciatifs génèrent des genres dialogaux ou interlocutifs, des genres monolocutifs mais aussi des genres délocutifs. L'on aura noté aussi que le discours électoral est une réalité animée par plusieurs facteurs (contexte électoral qui permet la confrontation des offres, la posture empathique engendrée par le besoin d'adaptation à l'auditoire pour le persuader et les données lexico-mémorielles) qui en fondent la dynamique.

## Bibliographie

AGNES Yves, 2008, *Manuel du journaliste*, Paris, La Découverte.

CHARAUDEAU Patrick, 2017, *Le débat public. Entre controverse et polémique. Enjeu de vérité, enjeu de pouvoir*, Paris Lambert-Lucas.

COULIBALY Nanourougo, « Posture discursive et victoire électorale : le cas de IBK au Mali » revue *AAD* n°13 <https://journals.openedition.org/aad/1765>

COULIBALY Nanourougo, 2016, La « titrologie » en Côte d'Ivoire. Discours médiatique et perpétuation des antagonismes politiques, *Communication & langages* - n° 190.

HOUESSOU Dorgelès, « Le slogan de campagne entre effet de style et argumentation : les législatives ivoiriennes de 2016 », *Argumentation et Analyse du Discours* [Online], 24 | 2020,

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 2017, *Les débats de l'entre-deux-tours des élections présidentielles françaises. Constantes et évolutions d'un genre*, Paris l'Harmattan.

MAINGUENEAU Dominique, 2012, *Analyser les textes de communication*, A. Colin, Paris.

PAVEAU Marie-Anne, 2006, *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.

PERELMAN Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA Lucie, 2008, *Traité de*

*l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles.

PLANTIN Christian, 2005, *L'argumentation : histoire, théories, perspectives*, Paris Puf.

PLANTIN Christian, 2016, *Le dictionnaire de l'argumentation*, Lyon, ENS Editions.

RASTIER François, 2001, *Arts et sciences du texte*, Paris, Puf.